

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 4 mars 2024 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Madame Sylvie Giroux, conseillère du district no 5, est absente et son absence a été motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-01

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 février 2024 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
8. **Administration et affaires courantes**
 - 8.1 Défaut d'assister aux séances du conseil et application de l'article 317 alinéa 3 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités – Mme Sylvie Giroux conseillère du district no 5

- 8.2 Résolution concernant la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
- 8.3 Renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur Canon IR ADV 5235 avec Mégaburo
- 8.4 Modification au calendrier des séances du conseil municipal pour le mois d'avril 2024
- 8.5 FQM Assurances - Acceptation de la modification à la police d'assurance et autorisation du paiement de la facture
- 8.6 Autorisation de paiement du décompte progressif final no 6 pour les travaux de réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville
- 8.7 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'année 2023 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$
- 8.8 Autorisation de paiement au Centre de ski de fond Richmond-Melbourne dans le cadre du programme « À Cleveland, ça bouge! »

9. Développement local et régional

- 9.1 Journée de l'arbre et compost – 18 mai 2024

10. Urbanisme

- 10.1 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement : Règlement No 607 – Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446 visant à modifier les normes relatives aux conteneurs utilisés comme bâtiment et à l'orientation des façades de bâtiment
- 10.2 Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation et lotissement sur une portion du lot 5 535 622 avec le lot 5 535 623 – Demandeur Robin Lemieux

11. Voirie

- 11.1 Adjudication de la soumission pour le balayage des rues et intersections 2024
- 11.2 Adjudication de la soumission pour le nivelage des chemins municipaux – saison 2024
- 11.3 Adjudication de la soumission pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière liquide – saison 2024

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

- 13.1 Demande d'appui – Mouvement santé mentale Québec : Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
- 13.2 Demande d'appui – Société d'agriculture de Richmond
- 13.3 Demande d'appui – Camp Kinagalawi
- 13.4 Demande d'appui – Richmond Histoire et Coopération
- 13.5 Demande d'appui – La Corporation de Développement Socio-Économique (CDSE) de Stoke
- 13.6 Demande d'appui – Groupe Média Régional Val-Ouest

14. Période de questions du public**15. Levée de la séance****RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-02**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 février 2024 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-03

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 82 536,32 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 71 597,54 \$ le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 30 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-06

Défaut d'assister aux séances du conseil et application de l'article 317 alinéa 3 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités – Mme Sylvie Giroux conseillère du district no 5

- ATTENDU QUE** l'alinéa 1 de l'article 317 de Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) (RLRQ, chapitre E-2.2) édicte que le mandat d'un membre du conseil qui fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de ce délai, à moins que le membre n'y assiste;
- ATTENDU QUE,** pour cause de maladie, Madame la conseillère Sylvie Giroux a fait défaut d'assister aux séances depuis le 4 décembre 2023 dernier;
- ATTENDU QU'** à la clôture de la présente séance, le mandat de Madame la conseillère Sylvie Giroux prend fin si elle n'y assiste pas;
- ATTENDU QUE** le Conseil souhaite se prévaloir de l'alinéa 3 de l'article 317 de ladite Loi qui lui permet de décréter que le défaut de Mme la conseillère Sylvie Giroux d'assister aux séances n'entraîne pas la fin de son mandat, et ce, en raison d'un motif sérieux, hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyennes et aux citoyens;
- ATTENDU QUE,** selon la jurisprudence et le « Guide – élections municipales (édition 2020) » d'Élections Québec, le fait de se prévaloir de cette disposition a pour effet d'effacer le défaut et de replacer Mme la conseillère Sylvie Giroux à la case départ, faisant ainsi recommencer le délai de 90 jours consécutifs à compter du 4 mars 2024;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** le Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland se prévale de l'alinéa 3 de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et décrète que le défaut de Madame la conseillère Sylvie Giroux d'assister aux séances du conseil depuis le 4 décembre 2023, soit pour un délai de plus de 90 jours consécutifs, n'entraîne pas la fin de son mandat en raison d'un motif sérieux (maladie), hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyennes et aux citoyens de la Municipalité du Canton de Cleveland.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-07

Résolution concernant la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans ;

CONSIDÉRANT QUE sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande la reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale ;

CONSIDÉRANT QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique le nombre d'électrices et d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour reconduire la division actuelle de son territoire en districts électoraux.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-08

Renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur Canon IR ADV 5235 avec Mégaburo

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la proposition pour le renouvellement du contrat d'entretien pour le photocopieur Canon IR ADV 5235 avec l'entreprise Mégaburo du 4365, rue Robitaille, Sherbrooke, J1L 2K2.

QUE la proposition de service se détaille ainsi, à savoir :

- Début du renouvellement : 16 mars 2024
- Date d'expiration : 15 mars 2025
- Tarification :
 - Copie noire : 0.01160 \$
 - Copie couleur : 0.09100 \$
 - Incluant poudre et taxes en sus

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document relatif au dit renouvellement du contrat d'entretien.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-09

Modification au calendrier des séances du conseil municipal pour le mois d'avril 2024

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-12-07 adoptant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la séance régulière du conseil prévue le 1^{er} avril tombe un jour férié, soit le lundi de Pâques ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal estiment dans ce contexte qu'il est souhaitable de reporter la séance régulière du mois d'avril au 8 avril 2024 ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE MODIFIER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 de la façon suivante :

- La séance ordinaire fixée au lundi 1^{er} avril 2024 est repoussée au lundi 8 avril 2024.

D'AUTORISER le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-10

FQM Assurances - Acceptation de la modification à la police d'assurance et autorisation du paiement de la facture

CONSIDÉRANT l'opportunité de réviser les valeurs assurables des bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland a décidé pour l'instant de soumettre des valeurs assurables en se basant sur ses propres estimés, tels que discuté dans un atelier de travail précédent ;

CONSIDÉRANT QUE les valeurs assurables qui ont été révisées sont celles de l'Hôtel de Ville et du bâtiment de services du parc Lamoureux ainsi que divers biens ;

CONSIDÉRANT QUE ces révisions des valeurs assurables entraînent une hausse de la prime d'assurance auprès de la FQM Assurances ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la modification à la police d'assurance auprès de FQM Assurances pour un montant de 4 767.66 \$.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à procéder au paiement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-11

Autorisation de paiement du décompte progressif final no 6 pour les travaux de réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT le décompte final no 6 produit et signé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en date du 26 février 2024 pour la réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville qui inclut la libération de 10%;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la présente demande est payable à l'entrepreneur *Abriart Inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet en date du 26 février 2024 se détaillent comme suit, à savoir :

Montant de la présente demande	
Libération de la retenue de 10 % (avant taxes)	20 408,05 \$
Montant à payer (le tout plus les taxes applicables)	<u>23 092,62 \$</u>

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte le paiement du décompte progressif final no 6 tel que recommandé par la FQM.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général, M. Martin Lessard, à procéder au paiement final auprès de l'entrepreneur *Abriart Inc.* pour une somme de 23 092,62 \$ taxes incluses.

INFORMATION NUMÉRO 2024-03-12

Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'année 2023 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$

L'article 961.4 du *Code municipal du Québec* prévoit que les municipalités publient sur son site internet, au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Le conseil accuse réception de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de 2023 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-13

Autorisation de paiement au Centre de ski de fond Richmond-Melbourne dans le cadre du programme « À Cleveland, ça bouge! »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-01-18 *Participation au Programme En Estrie, ça bouge! Du Conseil sport loisir de l'Estrie* adoptée lors de la séance du conseil municipal du 15 janvier dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a déterminé qu'elle aiderait financièrement les utilisateurs du Centre de ski de fond Richmond-Melbourne à raison de 50 % sur la location des équipements et 50 % pour l'accès aux sentiers pour une journée, jusqu'à un maximum de 4 demandes de rabais par adresse ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général à effectuer un paiement de 521 \$ au Centre de ski de fond Richmond-Melbourne.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-950 « *Fonds de soutien aux organismes sport et culture* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-14

Journée de l'arbre et compost – 18 mai 2024

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'offrir ce service aux citoyens de la municipalité ;

CONSIDÉRANT le besoin d'environ 1 000 arbres ;

CONSIDÉRANT le succès de l'évènement lors des éditions précédentes ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la direction générale à procéder à la commande d'arbres auprès de l'Association forestière du sud du Québec (AFSQ) et que ces arbres soient redistribués gratuitement aux citoyens de la municipalité le 18 mai 2024 de 9h à midi.

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents et à engager les fonds nécessaires à la réalisation du projet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-15

Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement :

Règlement No 607 – Règlement amendant le Règlement de

zonage numéro 446 visant à modifier les normes relatives aux conteneurs utilisés comme bâtiment et à l'orientation des façades de bâtiment

Monsieur Fernand Leclerc, conseiller

DONNE avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le deuxième projet de règlement numéro 607 intitulé : *Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446 visant à modifier les normes relatives aux conteneurs utilisés comme bâtiment et à l'orientation des façades de bâtiment* sera déposé.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de règlement No 607 – Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446 visant à modifier les normes relatives aux conteneurs utilisés comme bâtiment et à l'orientation des façades de bâtiment est déposé.**

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 8 avril 2024 à 18h00, au bureau municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) J0B 2H0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-16

Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation et lotissement sur une portion du lot 5 535 622 avec le lot 5 535 623 – Demandeur Robin Lemieux

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robin Lemieux désire acquérir une portion du lot 5 535 622 d'une superficie de 186.9 m² afin de l'aliéner au lot 5 535 623 lui appartenant et étant contiguë ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9283 7921 Québec Inc. propriétaire du lot 5 535 622 souhaite obtenir une superficie de 39.2 m² du lot 5 535 623 en échange ;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation de la CPTAQ est nécessaire pour un morcellement en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser l'utilisation réelle des terrains de la compagnie 9283-7921 Québec Inc. (commercial) et monsieur Robin Lemieux (résidentiel) ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles les lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER la demande d'autorisation déposée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Robin Lemieux.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-17

Adjudication de la soumission pour le balayage des rues et intersections 2024

CONSIDÉRANT QUE des soumissions pour des prix forfaitaires ont été demandées pour les travaux de balayage des rues et des intersections pour la saison 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise MYRROY Division Estrie Inc. a soumis un prix forfaitaire d'une somme de 9 450 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT les frais pour l'utilisation de l'eau potable ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la soumission de MYRROY Division Estrie Inc. pour le balayage des rues et des intersections pour la saison 2024 au montant forfaitaire de 9 450 \$ plus les taxes applicables ainsi que les frais d'utilisation de l'eau potable.

QUE le directeur général soit et est autorisé à procéder en temps opportun aux travaux de balayage des rues et des intersections.

QUE les fonds nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire de la voirie, soit le poste : 02-320-40-516 « *Balayage des rues* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-18

Adjudication de la soumission pour le nivelage des chemins municipaux – saison 2024

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées pour les travaux de nivelage des chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont déposé des offres soit :

Soumissionnaires	Prix
Excavation J. Noël Francoeur Inc.	185 \$ / heure (plus taxes)
Excavation L.G. Inc.	155 \$ / heure (plus taxes)
Nivelage Stéphane Beauchemin	200 \$ / heure (plus taxes)

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire pour les travaux de nivelage des chemins municipaux est l'entreprise Excavation L.G. Inc. et que la soumission est conforme aux exigences établies lors de l'appel d'offres sur invitation;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la soumission déposée par l'entreprise Excavation L.G. Inc. pour les travaux de nivelage des chemins municipaux pour l'année 2024 au montant de 155 \$ de l'heure plus taxes, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission déposée en date du 22 février 2024.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-19

Adjudication de la soumission pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière liquide – saison 2024

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière pour la saison 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé des offres soit :

Soumissionnaires	Prix
Les Entreprises Bourget Inc.	0.4286 \$ / litre (plus taxes)
Somavrac C.C. Inc.	0.3945 \$ / litre (plus taxes)
Enviro Solutions Canada Inc.	Aucune soumission

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière liquide pour la saison 2024 est la compagnie Somavrac C.C. Inc. et la soumission est conforme aux exigences établies lors de l'appel d'offres sur invitation ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la soumission déposée par la compagnie Somavrac C.C. Inc. pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière liquide pour la saison 2024 au prix de 0.3945 \$ le litre, plus taxes, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission déposée en date du 1^{er} mars 2024.

QUE le directeur général, M. Martin Lessard, soit et est autorisé à signer tout document relatif au contrat et à

procéder en temps opportun aux travaux d'épandage d'abat poussière.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-20

Demande d'appui - Mouvement santé mentale Québec :
Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du **13 mars** comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens** ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland proclame la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-21

Demande d'appui - Société d'agriculture de Richmond

CONSIDÉRANT la demande d'appui au dépôt d'un projet au Fonds de soutien aux projets structurants (FPS) de la MRC du Val-Saint-François, formulée par la Société d'agriculture de Richmond ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Société d'agriculture de Richmond consiste en l'aménagement d'une murale à l'intérieur de leur installation ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland appuie le projet de murale de la Société d'agriculture de Richmond.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-22

Demande d'appui – Camp Kinagalawi

CONSIDÉRANT la demande d'appui, formulée par le Camp Kinagalawi, au dépôt d'un projet au Fonds de soutien aux projets structurants (FPS) auprès de la MRC du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT l'importance du mouvement scout dans le développement de la jeunesse canadienne et québécoise ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland appuie la demande du Camp Kinagalawi.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-23

Demande d'appui – Richmond Histoire et Coopération

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'organisme Richmond Histoire et Coopération au dépôt d'un projet au Fonds de soutien aux projets structurants (FPS) de la MRC du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Richmond Histoire et Coopération consiste à constituer une vidéothèque et à partager son contenu avec la population ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland appuie le projet de vidéothèque de Richmond Histoire et Coopération.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-24

Demande d'appui – La Corporation de développement Socio-Économique (CDSE) de Stoke

CONSIDÉRANT la demande d'appui au dépôt d'un projet au dépôt d'un projet au Fonds de soutien aux projets structurants (FPS) de la MRC du Val-Saint-François, formulée par la Corporation

de développement socio-économique (CDSE) de Stoke ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en l'aménagement d'une halte cyclo-rencontre au parc 3R de Stoke ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet favorise le rayonnement de la MRC et les rencontres intergénérationnelles ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland appuie le projet « *Halte cyclo-rencontre au parc 3R de Stoke* » du CDSE de Stoke.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-25

Demande d'appui – Groupe Média Régional Val-Ouest

CONSIDÉRANT la demande d'appui au dépôt d'un projet au Fonds de soutien aux projets structurants (FPS) de la MRC du Val-Saint-François, formulée par le Groupe média régional Val-Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE le fond servirait à consolider la structure administrative du Val-Ouest ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland appuie la demande d'aide financière du Groupe média Val-Ouest au Fonds de soutien aux projets structurants (FPS) de la MRC du Val-Saint-François.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 20h02 à 20h03

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 4 mars 2024.

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-26

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h03.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

À Canton de Cleveland, ce 5e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-quatre.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier